

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les pensions servies aux retraités d'avant 1948 n'ont pas été revalorisées depuis le 1er Avril 1978 alors que des augmentations ont été opérées régulièrement dans tous les régimes de retraite.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander

- 1°) d'actualiser lesdites pensions
- 2°) de fixer un taux de majoration, qui pourrait être de 36 % (Taux d'accroissement du coût de la vie du 1.4.78 au 1.4.81 étant de 35,70 % - INSEE)
- 3°) de préciser la date d'effet
- 4°) de dégager au Budget supplémentaire de 1981, les sommes correspondantes pour couvrir les dépenses (Chap. 951 art. 618)

Je mets la question aux voix.

x

A L'UNANIMITE des voix, le conseil municipal donne un AVIS FAVORABLE pour l'actualisation desdites pensions avec majoration des 36 % à compter du 1er Avril 1981.

*VU - Et depuis le 24 Juin 1981
P/le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé: Didier CULLEAU
Pour Copie certifiée Conforme
P/le Préfet,*

Le Chef de Bureau délégué

Jacques Lacoste

	Pensions actuelles services p/ trimestre	Pensions services avec 36 % augmentation
Mme CHAVRIACOUTY	1 501,76	2 042,39
Mme DESRUISSEAUX	1 363,04	1 853,73
Mme LEFOULON	1 637,92	2 227,57
Mme MAILLOT	569,52	774,54
Mme SAMINADIN	1 865,44	2 536,99
	6 937,68	9 435,22

Si Majoration prend effet
à compter du 1.4.81

Montant dépense Annuelle	8 327,84	1er Trimestre
	28 308,66	3 autres trimestres
	36 636,50	
Prevu	35 000,00	
A prévoir BS	1 636,50	

Si Majoration prend effet
à compter du 1.7.81

Montant dépense annuelle	8 327,84	1er Trimestre
	6 937,68	2è Trim
	18 870,44	2 autres trim
Crédit prévu	34 135,96	
A prévoir BS	35 000,00	
	néant	

Nota : 2è Trimestre moins important que le 1er pour cause du décès d'un des retraités.